



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail
Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2016

Le jeudi 03 novembre 2016, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h à 12h, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants:

A/-Mesures Générales

— Projets de décrets

B/-Mesures Individuelles

C/-Communications

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;

Le Conseil a adopté un décret portant convocation des collèges électoraux de la République de Côte d'Ivoire, en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.

En application de la législation électorale nationale, et sur proposition de la Commission Electorale Indépendante, les collèges électoraux de la République de Côte d'Ivoire sont convoqués le dimanche 18 décembre 2016, en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale. Le scrutin sera ouvert à 08 heures et clos à 18 heures.

2- Au titre du Ministère du Pétrole et de l'Energie, en liaison avec le Ministère du Commerce, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil a adopté un décret fixant les modalités, conditions et obligations pour la mise en œuvre de la maîtrise d'énergie.

Ce décret définit le cadre stratégique du projet de maîtrise de l'énergie indispensable à l'indépendance énergétique et à la sécurité de l'approvisionnement en énergie électrique et précise les modalités et les conditions de mise en œuvre de ce projet.

3- Au titre du Ministère de l'Industrie et des Mines, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil a adopté un décret portant attribution d'un permis d'exploitation minière pour le nickel latéritique à la Société Nickel de l'Ouest Côte d'Ivoire SA, dans les Départements de Touba et de Biankouma.

Ce permis d'exploitation minière est délivré pour une période de vingt (20) ans.

4- Au titre du Ministère des Transports, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, du Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense, du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, du ministère des Infrastructures

Economiques, du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil a adopté un décret portant réglementation de l'usage des voies routières ouvertes à la circulation publique.

Ce décret vise principalement à sanctionner et à réduire sensiblement les comportements dangereux des usagers de la circulation routière, à savoir l'imprudence des conducteurs, les dépassements dangereux, la vitesse excessive, le manque de maîtrise de la conduite. Ainsi, il oblige toutes les personnes désirant faire de la conduite automobile leur profession, à subir une formation professionnelle adaptée, étendue à l'instruction civique. Ce décret introduit également l'utilisation des TIC dans les établissements d'enseignement de la conduite automobile, ainsi qu'en matière de contrôle du trafic, de sécurité routière et d'information des usagers.

Il innove avec la mise en place du permis de conduire à points en vue de lutter plus efficacement contre l'incivisme des conducteurs. Enfin, ce décret organise une nouvelle nomenclature du permis de conduire A, qui est désormais subdivisé en trois catégories en fonction des cylindrés des cyclomoteurs, motocyclettes, vélomoteurs, tricycles et quadricycles à moteurs conduits.

5- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;

Le Conseil a adopté un décret fixant la nomenclature des maladies, problèmes de santé connexes et des actes de santé.

Ce décret actualise le système de codification des pathologies et actes de médecine et de biologie pratiqués en Côte d'Ivoire conformément aux standards internationaux définis en la matière. Ainsi, il rend obligatoire la nomenclature des maladies et des problèmes de santé connexes établie par l'Organisation Mondiale de la Santé pour les pays en voie de développement, la Classification Internationale des Médicament (CIM 10)

et la Nomenclature Générale des Actes de Médecine et de Biologie de Côte d'Ivoire (NGAMBCI), qui s'imposent à tous les professionnels de santé, du secteur public et du secteur privé.

Cette mesure permettra de mettre en cohérence la démarche du praticien de santé, la précision du libellé de son acte avec son diagnostic. Elle facilitera également le traitement des données sanitaires ainsi que le recouvrement du coût des actes de santé.

6-Au titre du Ministère du Tourisme, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des Infrastructures Economiques, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme et le Ministère des Eaux et Forêts ;

Le Conseil a adopté un décret portant protection, aménagement et exploitation des zones de développement et d'expansion touristiques.

Ce décret détermine, en application de la loi n° 2014-139 du 24 mars 2014 portant Code du tourisme, les principes d'une utilisation rationnelle et harmonieuse des espaces et ressources touristiques en vue d'assurer une protection efficiente des bases naturelles du tourisme et de favoriser corrélativement le développement du tourisme au plan national.

7-Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme ;

Le Conseil a adopté un décret autorisant la cession de 10% du capital détenu par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de la Société Nationale Ivoirienne de Travaux (SONITRA) à la société « Solel Boneh International (SBI) Holding AG ».

8-Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;

Le Conseil a adopté un décret autorisant la cession de la totalité de la participation détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire, soit 2,2% du capital de la Nouvelle Société Sucrière de la Comoé (SN SOSUCO), à la société « Sucre Participation ».

B-MESURES INDIVIDUELLES

1-Au titre du Premier Ministre;

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les Départements ministériels du 02 novembre 2016.

La liste de ces nominations est jointe en annexe du présent communiqué.

2-Au titre du Ministère des Affaires Etrangères;

Le Conseil a donné son accord pour la nomination de :

- Monsieur **Bernard TANOH-BOUTCHOUE**, actuellement Ambassadeur de Côte d'Ivoire près la Fédération de Russie, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République du Tadjikistan, avec résidence à Moscou;
- Monsieur **Bernard TANOH-BOUTCHOUE**, actuellement Ambassadeur de Côte d'Ivoire près la Fédération de Russie, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République du Kazakhstan, avec résidence à Moscou.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Premier Ministre, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la visite d'amitié et de travail de Monsieur Manuel VALLS, Premier Ministre français, effectuée en Côte d'Ivoire, les 30 et 31 octobre 2016.

Cette visite, qui s'inscrivait dans le cadre d'une tournée africaine du Premier Ministre français, a permis de renforcer les relations d'amitié et de coopération entre la France et la Côte d'Ivoire.

A l'occasion de cette visite, le Premier Ministre français a été reçu en audience par le Président de la République et les échanges entre les deux personnalités ont porté notamment sur le contexte politique ivoirien, sur l'économie et la redynamisation des investissements français en Côte d'Ivoire ainsi que sur des questions de sécurité internationale.

Cette visite a également été marquée par la signature de la Convention du volet Justice du 2^e C2D ainsi que de mémorandums d'entente avec des sociétés françaises.

Le Premier Ministre français a par ailleurs visité l'usine CEMOI et a inauguré l'usine de traitement d'eau potable d'Adonkoi ainsi que l'ex-Centre Culturel Français rebaptisé « Institut Français de Côte d'Ivoire ».

2- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité;

Le Conseil a adopté une communication relative aux résultats du référendum du 30 octobre 2016 en vue de l'adoption de la Constitution.

A l'issue de ce scrutin, il a été dénombré 2.678.601 votants et 2.655.001 suffrages exprimés, pour un nombre d'inscrits s'élevant à 6.313.758. Le taux de participation a été de 42,42% et 2.480.287 suffrages se sont exprimés en faveur du OUI, soit 93,42% des votants.

Le Président de la République a exprimé sa satisfaction par rapport à ces résultats provisoires. Il a par ailleurs remercié l'ensemble de la population ivoirienne pour sa participation à ce scrutin et pour le vote massif en faveur du "OUI", confirmant ainsi son adhésion à sa vision pour une Côte d'Ivoire nouvelle.

3-Au titre du Ministère des Infrastructures Economiques, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la réunion du Comité de Pilotage du projet de construction de l'Autoroute Abidjan-Lagos.

Le 04 novembre 2016 aura lieu à Abidjan une réunion extraordinaire du Comité de Pilotage du projet de construction de l'Autoroute Abidjan-Lagos. Cette rencontre portera sur l'examen de questions liées au fonctionnement du Comité et sur l'établissement d'un nouveau calendrier de réalisation en vue de la relance des activités du projet.

4-Au titre du Ministère du Plan et du Développement ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la Mission conjointe Gouvernement de Côte d'Ivoire-PNUD en Asie (Chine, Malaisie, Singapour), dans le cadre de l'organisation en mars 2017 à Abidjan, de la 2^e édition de la Conférence Internationale sur l'Emergence de l'Afrique (CIEA).

Cette mission a permis de mobiliser les acteurs de l'émergence en Asie, les investisseurs et les plus hautes autorités des pays asiatiques en vue de s'assurer de leur participation effective à la CIEA en mars 2017. Ainsi, des institutions publiques clés et les partenaires privés de référence ont été identifiés et sollicités pour des contributions écrites et des

communications aux sessions qui seront organisées à l'occasion du CIEA 2017 sur les processus d'émergence et de transformation structurelle.

5- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste ;

Le Conseil a adopté une communication relative au 26^e Congrès de l'Union Postale Universelle (UPU), tenu du 02 au 08 octobre 2016, à Istanbul (Turquie).

Ce Congrès a été consacré à l'adoption de la nouvelle stratégie postale mondiale, au renouvellement des instances dirigeantes de l'UPU et à la désignation du pays organisateur du prochain Congrès.

La Côte d'Ivoire, candidate pour l'organisation du 27^e Congrès de l'UPU en 2020, a été désignée à l'unanimité pour abriter cet événement. Par ailleurs, notre pays a été élu membre et désigné 1^{er} vice-président du Conseil d'Administration de l'UPU.

6- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, en liaison avec le Ministère des Infrastructures Economiques, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020, qui s'est tenue à Abidjan, les 15 et 16 septembre 2016.

Cette rencontre a consacré le lancement officiel du Mouvement « Scaling Up Nutrition, SUN » en Côte d'Ivoire avec la signature de la déclaration d'engagement du Gouvernement en faveur du renforcement de la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes. A cette occasion, le Premier Ministre a procédé à l'installation des organes du Conseil National pour la Nutrition.

Par ailleurs, les échanges avec les bailleurs de fonds ont permis de recueillir un montant cumulé de leurs engagements estimé à 803,6 millions de dollars (401,8 milliards de francs CFA), soit un taux de mobilisation financière de 177%.

Le Conseil se félicite de l'importante mobilisation autour de ce plan, qui traduit une fois encore la confiance renouvelée en nos institutions et adresse ses remerciements aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux participants pour l'intérêt accordé à cette rencontre.

Fait à Abidjan, le 03 novembre 2016
Bruno Nabagné KONE
Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste,
Porte-parole du Gouvernement
porteparoledugvt@egouv.ci